
Procès-verbal de la soixante-et-unième séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le lundi 7 février 2022 en visioconférence (application Teams).

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron	<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn	<input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilbert Courtois
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente	<input checked="" type="checkbox"/> M. Frédéric Guimond
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/> M. Patrice Perron
<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault	

Invitées

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe, Communications et affaires publiques

Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux (SNS)
4. Demande d'autorisation d'emprunt
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que lu par la présidente.

3. Conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux (SNS)

Mme Élisabeth Plourde, directrice par intérim, Affaires juridiques, relations avec les collaborateurs, gestion de la présence au travail et activités de remplacement, informe que le 20 janvier dernier, le ministère a fait parvenir aux établissements de la santé et des services sociaux la circulaire 2022-007 des Normes et pratiques de gestion.

Dans cette nouvelle circulaire, il est question du Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux. Cette version du répertoire s'inspire des conditions de travail applicables au personnel syndiqué en y introduisant, avec les adaptations nécessaires, les mises à jour et les nouveautés qui ont été apportées dans les conventions collectives à l'occasion de la ronde de négociations 2021-2023.

Étant donné l'impact monétaire de certaines dispositions et afin de faciliter l'organisation du travail, le ministère recommande d'adopter, par voie d'une résolution du conseil d'administration, le répertoire touchant entre 50 et 60 salariés SNS de l'établissement. Celui-ci constituera le contrat de travail entre les deux parties.

Résolution # CAE-61-2022-2662

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean a le souci de traiter équitablement le personnel SNS;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte parmi ses salariés entre cinquante et soixante salariés SNS;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean applique au personnel SNS les conditions de travail prévues au répertoire du ministère de la circulaire 2022-007;

CONSIDÉRANT que le ministère recommande que la date d'entrée en vigueur du répertoire coïncide avec la date de début de la période de paie suivant l'adoption de ce dernier par voie de résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce répertoire n'a pas force de loi puisqu'il ne s'agit pas d'un règlement;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean désire se conformer à la circulaire 2022-007 du ministère.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de procéder à la mise en application, à compter du 13 février 2022, du Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et aux employés non syndiqués du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean et, ce faisant, que ce répertoire constitue un contrat de travail entre les deux parties.

4. Demande d'autorisation d'emprunt

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières et de l'approvisionnement, mentionne que la situation financière actuelle reliée à la pandémie de COVID-19 crée une pression à la baisse du niveau des liquidités, réduisant ainsi la marge de manœuvre nécessaire au paiement des dépenses courantes de fonctionnement.

L'analyse de la fluctuation de la trésorerie confirme que l'établissement devra faire face à un déficit de liquidité à compter du mois de février 2022.

La politique d'emprunt relié au fonds d'exploitation et engagements financiers (2018-030, codifiée 03.01.52.02), prévoit les modalités entourant le financement par voie d'emprunt pour les établissements publics de santé et de services sociaux. En vertu de cette circulaire ministérielle, une demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement, accompagnée des documents requis, doit être transmise au ministère.

Résolution # CAE-61-2022-2663

CONSIDÉRANT que l'établissement peut obtenir une résolution appuyant une demande d'emprunt supérieur ou égal au montant demandé;

CONSIDÉRANT que la résolution peut appuyer les demandes d'emprunt sur une période d'un an;

CONSIDÉRANT que l'établissement doit recourir ponctuellement à des emprunts pour couvrir ses besoins de liquidités au fonds d'exploitation;

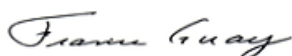
CONSIDÉRANT qu'un montant maximal de 95 millions de dollars est requis pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour obtenir l'autorisation du ministère.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation d'emprunt maximal de 95 millions de dollars pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16 h 40 sur proposition dûment appuyée.



France Guay
Présidente du conseil d'administration

2022-03-24

Date



Julie Labbé
Présidente-directrice générale et
secrétaire du conseil d'administration

2022-03-24

Date